

## Bouches-du-Rhône Communication / Événementiel

### 13. MARSEILLE. Accès presse engrange de nouveaux budgets annuels

[Accès presse](#), l'agence de RP d'Anne Kramel et Claire Fiori, conforte son portefeuille de collaborations annuelles pour 2010 en prenant en charge les RP [Eco-emballages](#) (Paca, Languedoc-Roussillon et Corse) et de l'Ordre des experts-comptables Pacac. Ces nouveaux venus s'ajoutent à d'autres clients annuels, comme [Jean Martin](#), pour qui elle assure la communication produit et corporate, EDF Direction commerciale entreprises et collectivités locales Méditerranée, EDF Direction commerciale professionnels et particuliers Méditerranée. L'agence, qui a déménagé en début d'année, se situe désormais au 1 La Canebière, 13001 Marseille. Tél. 04 91 90 38 25.

ACTUALITÉS

PROFESSIONS DU CHIFFRE



CHRISTIAN HERLEMONT, DÉLÉGUÉ VAROIS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE, SATISFAIT DE L'AFFLUENCE ET DE LA QUALITÉ DE LA CONFÉRENCE TOULONNAISE.



JEAN-JACQUES DE RONCHI, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES, À L'ÉCOUTE DES ÉVOLUTIONS.

Toulon était l'une des sept étapes de la conférence du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables sur la loi de finances 2010 et la loi rectificative 2009, avec Marseille, Nice, Avignon, Sisteron, Bastia, Ajaccio. Les Varois étaient venus en nombre, le 28 janvier dans les locaux toulonnais de l'Union Patronale, pour écouter l'intervention de Jean-Pierre Cossin et échanger avec ce conseiller maître à la Cour des comptes, professeur associé à l'Université de Paris XII, membre du Conseil des prélèvements obligatoires.

TOULON

VAR

# Conférence sur mesure(s) pour les experts-comptables

Jean-Jacques De Ronchi, président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, et Christian Herlemont, délégué départemental varois, étaient ravis de l'affluence de la conférence toulonnaise qui a accueilli au moins 150 experts-comptables venus parfaire leurs connaissances sur la loi de finances, et en même temps leur formation continue. « Il s'agit d'un rendez-vous important pour la branche, nous confiait lors de la conférence Jean-Jacques De Ronchi. Sur 2000 confrères dans la région, 1100 assistent en moyenne à ces moments à la fois conviviaux et d'interventions de haut niveau de Jean-Pierre Cossin\*. Ce grand spécialiste de la fiscalité sait comment la mettre en musique, la décrypter, sortir de la loi de finances la quintessence de la matière qui va nous servir à conseiller au mieux nos clients et tout simplement à nous permettre de bien exercer notre métier dans une partie fiscale toujours en mouvement ». Une

évolution qui prend des allures exceptionnelles cette année avec l'arrêt très médiatique de la Taxe professionnelle, et son remplacement par d'autres mesures. « Nous sommes là dans notre cœur de métier, on se forme pour cela et pour assoir également notre travail de pédagogie auprès des clients. L'expert-comptable doit suivre 40 heures de formation par an, ainsi que son personnel, et 40 heures de plus s'il est commissaire aux comptes. Le processus de veille et d'ajustement est donc permanent ». Le spectre des connaissances est également large puisque la profession prépare un séminaire en novembre qui sera dédié aux applications fiscales en matière de développement durable. « Tout le monde est concerné par cette nécessité. Le coût de la dépollution pour les entreprises, par exemple, peut être très important, celui de la performance énergétique dans les bâtiments existants également. Nous avons un rôle de conseil en la matière, tout en tradui-

sant en comptes le développement durable... ».

**Valeurs ajoutées**

Même approche pour le délégué varois du Conseil régional de l'ordre dont il est également vice-président, Christian Herlemont, pour qui le « verdissement de la fiscalité est plus que jamais d'actualité. L'impact fiscal sur le développement durable est fort et l'intérêt grandissant, que ce soit sur le plan personnel ou sur le segment de l'entreprise », précise-t-il. Raison de plus pour maîtriser le sujet et élargir la réflexion. S'agissant de la conférence du 28 janvier à Toulon, Christian Herlemont s'est également félicité de l'affluence et de la présence des nombreux acteurs et partenaires du monde économique, services fiscaux, Urssaf, université, chambres de commerce et de métiers... « C'est aussi de leur part une reconnaissance du travail effectué ». En point d'orgue de ce travail, la loi de finances présentée et décortiquée, qui va générer les adap-

tations nécessaires des bilans fiscaux 2009 et orienter les conseils en fonction des nouvelles dispositions. En particulier, bien évidemment, le grand sujet du moment, « la suppression de la Taxe professionnelle et l'émergence des taxes qui la remplacent, avec un glissement vers la prise en compte de la valeur ajoutée ». Une notion de valeur ajoutée qui correspond d'ailleurs très bien à l'expertise dispensée par le maître conférencier du jour.

✉ OLIVIER RÉAL

\* Les thèmes traités par Jean-Pierre Cossin étaient particulièrement denses, autour de la loi de finances pour 2010 et la loi de finances rectificative pour 2009 : les mesures concernant l'imposition des revenus et les revenus catégoriels, réductions et crédits d'impôt, l'imposition des plus values, un très important volet sur la fiscalité des entreprises, les droits d'enregistrement, l'impôt de solidarité sur la fortune, le contrôle fiscal, et autres dispositifs divers comme le prêt à taux zéro, la taxe pour frais de CCI, la réforme de la TVA immobilière...

# droit & finances

## EXPERTS-COMPTABLES. L'engagement éthique

**L'Ordre des experts-comptables du département a participé à l'assemblée générale d'EthiCum. Un partage de valeurs communes.**

C'est Pierre Beyrand, le représentant de l'Ordre pour le département, qui le réaffirme. Ethique et déontologie «étant le socle des valeurs de la profession, la commission administrative de l'ordre» ne pouvait pas ne pas se rapprocher de l'association EthiCum.

Créée en 2002 par Philippe Caner - chef d'entreprise - et Gérard-Louis Bosio, alors président de l'UPE 06 et lui-même... expert-comptable, EthiCum s'est développé au fil du temps, devenant une plate-forme d'échanges et de partages de bonnes pratiques managériales et professionnelles.

Dupliquées via l'EthiClub de Sophia-Antipolis et Toulon mais aussi bientôt via celui de Nice où s'active pour l'instant un Ethicafé, l'association offre ainsi aux organisations sociales professionnelles la possibilité de collaborer à ses travaux avec des condi-



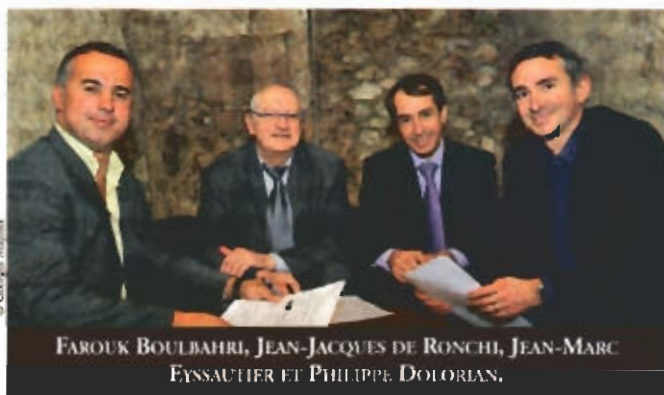
Gérard-Louis Bosio, expert-comptable, Patrice Baldassari, Pierre Beyrand, président de la commission administrative des experts-comptables

tions préférentielles. La dernière Assemblée générale - mais la première de l'ère 2010 - s'est tenue le 2 février dernier à SophiaAntipolis

en présence de Gérard-Louis Bosio et de Patrice Baldassari, trésorier général et... expert-comptable lui aussi... **LB**

## L'EXPERT-COMPTABLE, À LA FOIS COMPTABLE ET EXPERT

LA COMMISSION COMMUNICATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES A INAUGURÉ UNE SÉRIE DE RENCONTRES INFORMELLES AVEC LA PRESSE DANS LE SOUCI DE MIEUX INFORMER LE PUBLIC DES ACTIONS DE LA PROFESSION, LAQUELLE EN MÊME TEMPS VEUT SE FAIRE MIEUX CONNAÎTRE.



FAROUK BOULBAHRI, JEAN-JACQUES DE RONCHI, JEAN-MARC EYSSAUTIER ET PHILIPPE DOLORIAN.

Jean-Jacques de Ronchi, président du Conseil régional de l'Ordre était accompagné de Jean-Marc Eyssautier, président de la Commission des entreprises et des tiers de confiance au Conseil supérieur et au Conseil régional, Farouk Boulbahri, président de la Commission Sec-teur public et vice-président de la Commission Communication du Conseil régional et Philippe Dolorian, secrétaire général dudit Conseil. Le président de Ronchi a d'abord indiqué que l'Ordre organisait une série de présentations de la Loi de finances dans différentes villes de la région. Il a évoqué l'action efficace des experts-comptables tiers de confiance dans la médiation du crédit, lesquels, avec leurs homologues des autres instances, ont conforté l'activité de près de 950 entreprises en Paca, dont 40 % dans les B.-du-Rh. Le président a insisté ensuite sur l'action de sensibilisation des clients au respect des règles

du développement durable, qui ne concernent pas que les entreprises polluantes (« il y va de leur propre intérêt et de celui de leurs propres clients », a-t-il souligné, annonçant des actions communes avec la Gendarmerie). Il a déjà annoncé la tenue de l'assemblée générale du Conseil régional de l'Ordre le 20 septembre 2010 (sans la Compagnie des commissaires aux comptes, pour des raisons de calendrier) et le grand congrès du Conseil supérieur à Marseille (parc Chanot) en octobre 2011, qui devrait attirer quelque 4000 confrères. Jean-Marc Eyssautier, qui considère un peu la région comme un « laboratoire » des idées qu'il développe au Conseil supérieur, a annoncé la sortie prochaine d'une 2e version du « Kit Autoentrepreneur », nouvelle clé USB incluant l'obligation de certains créateurs d'entreprise de s'im-matriculer au Répertoire des métiers et offrant 12 heures (au lieu de 2) d'assistance gratuite de la part d'un expert-comptable. Dans les cartons également, un autre « kit » consacré celui-là à l'embauche du premier salarié. Enfin, la profession planche à la demande de Bercy sur un « serious game » dédié aux autoentrepreneurs. Mais ce n'est pas tout. Le Conseil supérieur s'emploie à faire en sorte que l'on explique, dans l'annexe, les incidences de la crise sur les bilans des entreprises, histoire que les banquiers se montrent compréhensifs à l'heure de la reprise. Et compte tenu que l'expert-comptable est assermenté, il revendique le fait qu'il devienne tiers de confiance en faveur des personnes fragiles ou dépendantes. « Nous sommes des acteurs de l'économie mais en même temps une profession citoyenne », a résumé pour sa part Farouk Boulbahri pour qui dans « expert-comptable », il y a bien « comptable » mais aussi « expert ». Or c'est sur cette corde de l'arc professionnel qu'il s'agit aussi de jouer désormais.

➤ YVES BERTAUDON

Loi de finances 2010

# Un texte en « demi-teinte »

COMME CHAQUE ANNÉE AU WTC, LA CEFIM, LES PROFESSIONS DU CONSEIL ET LE PATRONAT LOCAL ONT ORGANISÉ, EN PARTENARIAT AVEC LA DFCG PROVENCE, LEUR RÉUNION « CECUMÉNIQUE » SUR LA LOI DE FINANCES. CHRISTIAN LOUIT, PROFESSEUR AGRÉGÉ DES FACULTÉS DE DROIT, SPÉCIALISTE EN DROIT FISCAL, A UNE FOIS DE PLUS ASSURÉ LA PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE LOI, UN TEXTE « EN DEMI-TEINTE » POUR LE PATRONAT, EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE. SURVOL.



De gauche à droite : Mohamed Laqhila, Christian Louit, Lionel Weller, Odile Forestier, Hubert Devictor et Pierre-André Lormant

En l'absence de Christian Carassou-Maillan, président de la Cefim, excusé, étaient réunis à la tribune, outre le doyen Christian Louit : Pierre-André Lormant, avocat au barreau de Marseille, représentant l'UPE 13 (il a excusé son vice-président Joseph Pérez) ; Odile Forestier, avocat au barreau de Marseille représentant le barreau marseillais ; Lionel Weller, avocat au barreau d'Aix-en-Provence représentant le barreau aixois ; Mohamed Laqhila, expert-comptable, représentant le Conseil régional de l'Ordre ; et Hubert Devictor, notaire, représentant la Chambre départementale.

« La nouvelle loi de finances contient beaucoup de dispositions de fond et de procédure », a déclaré en préambule Christian Louit, signalant au passage l'importance de la jurisprudence judiciaire de la Cour de cassation (par exemple sur le droit de visite de l'administration fiscale) et de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE).

S'agissant des procédures, le directeur du Centre d'études fiscales et financières (Université Paul Cézanne) a noté un fort développement, ces dernières années, des pouvoirs d'investigation de l'administration, avec une tendance à faire du contribuable une sorte de « collaborateurs » des services fiscaux.

**Des garanties « rognées »**

« La Loi de finances pour 2010, a-t-il dit, rogne encore un certain nombre de garanties, au point que le rôle du juge des libertés devient fondamental s'il ne veut plus valider systématiquement les ordonnances de perquisition. Il est temps en effet, en conformité avec la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), de plus en plus saisie (c'est un signe !), de veiller au respect des droits individuels qui légitiment nos sociétés ».

Me Louit a cité un certain nombre de dispositifs récents qui menacent ces garanties (comme celle de la prescription ou d'autres, obtenues pourtant difficilement à

la suite en particulier du rapport Aicardi), tels que : l'apparition d'une catégories d'états (et territoires) dits « non coopératifs » (ETNC) - « entre paradis et enfer fiscal » - entraînant des obligations documentaires alourdies pour les entreprises qui commercent avec eux (transfert indirect de bénéfice à l'étranger) ; également, la mise en place d'une procédure d'enquête judiciaire par les agents des impôts, qui était en gestation depuis longtemps : « On retrouve ici, notamment, les échanges avec les états non coopératifs, a précisé l'intervenant, et la notion de présomption caractérisée de fraude, justifiant cette procédure ». Christian Louit a terminé en évoquant d'autres exemples de menace contre les garanties : répression des activités illicites, etc.

A la suite de cette présentation générale, c'est Me Hubert Devictor, notaire, qui est intervenu le premier. Il a traité des mesures de la loi fiscale concernant les particuliers (fiscalité personnelle et du patrimoine) : relèvement de 0,4 % des tranches de l'impôt progressif sur le revenu, nouveaux seuils, revenus exceptionnels ou différés, réductions et crédits d'impôt, investissement locatif et dispositif Scellier, plafonnement des avantages fiscaux, bouclier fiscal...

**Réforme de la TP : pas vraiment simple**

A son tour, Mohamed Laqhila, pour les experts-comptables, a pris la parole. Il a limité son discours à la réforme de la taxe professionnelle (TP), remplacée par la nouvelle Contribution économique ter-

ritoriale (CET) elle-même composée de deux cotisations : la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). « Il s'agit, a-t-il expliqué, de favoriser l'investissement matériel et humain et de maintenir une imposition locale fondée sur la valeur locative foncière et la valeur ajoutée. Il s'agit aussi de procurer des ressources aux collectivités locales. Un suivi de la réforme sera assuré, a-t-il prévenu, afin de voir comment tout cela se passe ». Puis le représentant du CROEC Pacac a présenté dans le détail les champs d'application de la CFE (base d'imposition, période de référence, détermination de la valeur locative, diminution de la base imposable, détermination de la cotisation, modalités de déclaration et de paiement) et de la CVAE, ainsi que les principales caractéristiques de cette 2e cotisation distincte. « En matière de simplicité, il y a mieux », a ironisé Mohamed Laqhila en guide conclusion.

Me Odile Forestier avait en charge la présentation des dispositions de la Loi de finances intéressant les entreprises, et singulièrement celles sur la TVA intracommunautaire. Elle a donc parlé de la réforme de la territorialité des services en matière de TVA (transposition de directives sur la prestation de services) applicable au 1er janvier 2010 et venant simplifier les obligations imposées aux assujettis. L'avocate a passé en revue les règles de taxation des services dans l'UE (principes et exceptions) dans les échanges B to B et B to C. Elle a évoqué les nouvelles règles de facturation et de déclaration (Déclaration européenne des services / DES) et a conclu son propos sur la procédure de remboursement de la TVA (8e Directive), « à la fois facilitée et accélérée »...

**Commerce international : attention aux « ETNC » !**

Le représentant du barreau d'Aix, Lionel Weller, a embrayé sur les

mesures anti-évasion fiscale et les états et territoires non coopératifs (ETNC), parlant d'un « double couperet » de la retenue à la source de 50 % pour le payeur ou le débiteur d'une somme en direction de ces états en contrepartie d'une prestation en France, et de la non-déductibilité de la charge (renversement de la charge de la preuve), sans oublier l'impossibilité de bénéficier le cas échéant du régime mère-fille, ni la taxation en France si la fille est dans l'un de ces états dont le G 20 a dressé une liste qui sera actualisée tous les ans.

C'est Pierre-André Lormant qui a fermé la marche pour les « patrons » des Bouches-du-Rhône qui retiennent de cette loi fiscale la réforme de la TP, déjà évoquée à l'UPE 13 par la responsable des études fiscales du Medef, et le « paquet TVA ».

Sur le premier point, l'animateur de la Commission fiscalité/finance locale de l'UPE 13 a résumé : « Globalement, les entreprises sortent gagnantes de la réforme de la TP. Mais il y en a certaines qui devront remettre la main à la poche

à cause de la taxe carbone (secteur de la Chimie). On attend de voir venir la baisse du taux de 16 % de la CFE. En matière de services, intérim, nettoyage et banques seront pénalisés à terme du fait de la CVAE, et ce, en dépit d'un dispositif de lissage (sur 4 ans seulement pour l'instant). De leur côté, SCI et holdings deviennent imposables à la CET. Tout n'est pas rose donc, sans compter de nouvelles obligations déclaratives notamment pour l'obtention de dégrèvements. S'agissant du « paquet TVA », Me Lormant a parlé d'une « réforme très technique mais très importante pour les entreprises de services de notre région qui travaillent avec l'UE (mentions déclaratives obligatoires, Déclaration d'échanges de services...) : elles devront s'adapter et adapter leurs logiciels, d'autant qu'apparaissent de nouveaux seuils en baisse pour la déclaration électronique. Vous le voyez, pour le patronat local, cette loi fiscale est en demi-teinte ».

■ Yves Bertaudo